



Paris, le 31 janvier 2019

Monsieur le Président,

L'égalité femmes-hommes constitue, pour toute organisation, un levier démontré et puissant de modernisation, d'efficacité d'action et de qualité de gouvernance. Cela devrait l'être tout autant, voire davantage, dans la fonction publique et l'État.

Ainsi, la grande cause du quinquennat serait réellement au bénéfice de l'intérêt général et de l'ensemble de la société, si elle s'appliquait également au sein de l'État et des collectivités publiques, les rendant dès lors plus proches des citoyens et de leurs préoccupations. Les tensions que traverse actuellement notre pays doivent nous rappeler cet enjeu fondamental.

Cette égalité doit en même temps permettre à l'État d'utiliser au mieux tous ses talents, se montrant par là même exemplaire, notamment par rapport au secteur privé.

1. Que ce soit pour mettre l'usager au cœur de l'action de l'administration, pour avancer vers une pratique budgétaire identifiant plus finement les bénéficiaires réels de l'argent public voté en lois de finances, pour utiliser au mieux les ressources disponibles, vous avez besoin, Monsieur le Président, de davantage de mixité dans l'État que vous dirigez.

Or derrière un gouvernement paritaire, l'administration qui l'appuie et le soutient ne l'est clairement pas. Avec un tel déséquilibre, l'État se prive aujourd'hui, dans un contexte de très fortes attentes en termes de gouvernance et d'action publiques, de talents précieux et d'un levier essentiel de la qualité de la décision et du pilotage des politiques publiques.

Nous ne pouvons imaginer que la transformation publique dans notre pays se poursuive sans s'appuyer également sur ce levier.

Dans vos interventions à venir, et celles du Premier Ministre, devant les hauts fonctionnaires de l'État, les réseaux professionnels féminins de l'administration attendent ainsi que vous affichiez une ambition sur l'égalité femmes-hommes comprise comme un levier majeur de capacité de l'État à changer et à moderniser l'action publique.

2. En second lieu, les réseaux féminins attirent votre attention sur le fait que, pour ce qui concerne la mise en œuvre de cette égalité femmes-hommes dans le secteur public, le projet de loi réformant la fonction publique ne doit pas être un rendez-vous manqué.

En effet, encore en 2019, l'État employeur s'applique à lui-même un niveau d'exigence bien moindre que ce qu'il impose au secteur privé. A cet égard, le comité interministériel aux droits des femmes du 8 mars 2018 a été particulièrement décevant pour les femmes du secteur public.

Pour toutes les femmes servant l'État, ses opérateurs, les collectivités territoriales et le secteur public hospitalier, il s'agit d'une étape majeure en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Car, en la matière, rien ne vient par rythme naturel, les obstacles et les mécanismes d'éviction sont partout à l'œuvre dans l'administration : dans le présentisme, dans l'inégalité et l'opacité des régimes indemnitaires, dans un management ne laissant pas de place à la vie privée, dans le sexisme ordinaire.

Certaines des mesures issues de l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique devraient être reprises dans ce projet de loi, notamment grâce à la forte implication personnelle de Monsieur Olivier DUSSOPT, secrétaire d'État auprès du ministre chargé de l'Action et des Comptes publics.

Mais nous estimons que le projet de loi ne va pas assez loin sur plusieurs sujets :

- il doit absolument fixer des objectifs de nominations équilibrées sur le « stock » et pas seulement sur le flux des nominations, et concerner un ensemble plus vaste de la chaîne hiérarchique ;
- il doit élargir le périmètre des nominations équilibrées aux juridictions, y compris financières, aux établissements publics au sens large et pas seulement à ceux dont les dirigeants sont nommés en conseil des ministres (peu nombreux!), et descendre le seuil d'application pour les collectivités à 20 000 habitants ;
- il doit prévoir l'affectation des ressources issues des sanctions financières à un fonds de concours interministériel permettant de financer des actions pour la mixité au sein des administrations ;
- il doit courageusement ouvrir la voie à un cadre de travail plus individualisé et réglementairement moins rigide, notamment sur le télétravail voire le temps partiel, afin de continuer à attirer des jeunes talents vers l'État, et permettre, en particulier aux femmes, de servir l'État sans subir un surtravail global auquel elles sont toujours confrontées.

En outre, nous considérons délétaire que certains tentent de justifier l'ouverture à la contractualisation des fonctions d'encadrement par la « nécessaire féminisation » de la haute fonction publique : les femmes titulaires sont là, à tous les niveaux, les viviers existent et les femmes demandent à être nommées aux postes auxquels elles sont légitimes.

Alors qu'un grand débat dans le pays s'engage à votre initiative et que l'un de ses thèmes porte sur la place et le rôle de l'administration dans notre société, fragilisée, il vous appartient plus que jamais d'accorder enfin aux femmes - à toutes les femmes- qui la composent l'espace et les responsabilités auxquels leurs compétences et leurs talents leur donnent droit.

A notre sens, vous tenez, avec nos propositions, une partie de la réponse à la question de l'organisation de l'État que vous posez au pays.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre profond respect.

LES RÉSEAUX FÉMININS DE L'ADMINISTRATION

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République  
55 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris